
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* **Quartier POSTE-MAIRIE** *mercredi 9 octobre 2024*

❖ **Composition de la tribune**

- **Emmanuel Sallaberry**, *Maire de Talence*
- **François Jestin**, *adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation*
- **Pierre-Etienne Brouté**, *chef de cabinet du maire*
- **Anne Kramata**, *commissaire de Police*

❖ **Services municipaux présents**

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

❖ **Nombres de personnes présentes à la réunion : 55**

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier Poste-Mairie.

M. le maire tient à remercier en premier lieu les élus et les services à ses côtés pour la réunion, avant de saluer la présence du commissaire divisionnaire de la Police nationale. Monsieur le maire tient à excuser Mathieu Joyon, adjoint du quartier, qui n'a pas pu être présent à cette réunion.

M. le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le maire indique que 32 formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 70 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année glissante, Allo Talence a recensé 383 signalements dans le quartier, avec 97% de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le maire signale que les conseils communaux se sont transformés en conseils participatifs de quartier (CPQ). Il précise que ces instances de participation sont désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

M. le maire donne la parole au commissaire divisionnaire de la Police nationale, Anne Kramata. Madame la commissaire se présente et rappelle le périmètre d'intervention de sa division Ouest. Elle signale une légère hausse sur le quartier Poste-mairie des vols effraction avec trois faits constatés par mois sur les neuf premiers mois de l'année, ou encore une légère augmentation des vols roulotte.

Madame la commissaire rappelle l'existence du dispositif de pré-plainte en ligne qui fonctionne très bien et précise que la Gironde est également le seul département de France à proposer, à titre expérimental, la prise de rendez-vous en ligne sur le site www.masecurite.interieur.gouv.fr, qui à l'instar du dispositif de pré-plainte en ligne, permet de faciliter et fluidifier les procédures dans les commissariats de police.

Madame la commissaire signale également que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante patrick.rousse@interieur.gouv.fr.

Monsieur Brouté poursuit en présentant le volet prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment :

- L'intensification et la diversification des actions de médiation sociale au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service ;
- Le renforcement de la coordination partenariale avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs grâce à un nouveau poste de coordinateur CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) recruté en 2024 ;
- Le développement des mesures alternatives : rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.
- L'extension du réseau de vidéoprotection pour augmenter la couverture des carrefours stratégiques et des secteurs délictuels, en collaboration avec la Préfecture de la Gironde qui valide les périmètres vidéoprotégés (la Ville va multiplier par sept le nombre de caméras sur le territoire).

Monsieur Brouté revient en suivant sur le volet sécurité du plan adopté en conseil municipal de juillet 2021 qui prévoit :

- Le renforcement des effectifs de la police municipale pour une présence accrue sur l'ensemble du territoire, avec un doublement des effectifs d'ici 2026 ;
- L'extension des horaires de services pour assurer des patrouilles jusqu'à 1h du matin samedi compris, grâce à la création d'une brigade de nuit opérationnelle depuis mai 2022 ;
- L'intensification des opérations de contrôles communes avec la Police Nationale, en ciblant en particulier les points de deal.

Monsieur Brouté excuse Xavier Milcent, le tout nouveau chef de la Police municipale, qui n'a pu être présent à cette réunion car il accompagne actuellement au Tribunal un agent victime d'un outrage. Il pointe à cette occasion les difficultés rencontrées par les agents municipaux quotidiennement dans l'exercice de leur mission, avec des comportements de plus en plus virulents de la part des administrés.

Monsieur Brouté en profite pour rappeler les principales missions menées par la Police municipale, comme la lutte contre les incivilités ou le trafic de drogue, les contrôles au code de la route ou encore les diverses patrouilles, qu'elles soient pédestres, cyclistes ainsi qu'en transport en commun, et qui permettent entre autres de réaliser des remontées d'information.

Monsieur le maire se félicite enfin de l'étroite collaboration et des nombreux partenariats noués avec la Police nationale, qui concourent au continuum de sécurité sur le territoire.

Un habitant dénonce le caractère accidentogène de certaines zones dans le quartier comme la place du Forum ou encore la travée centrale du parc Peixotto et le parvis de l'école Joliot Curie, en raison de la mauvaise cohabitation entre cyclistes et piétons. Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas de statistiques d'accidents plus élevés à ces endroits qu'ailleurs et invite au bon sens pour un partage harmonieux de l'espace public. Il signale par ailleurs que la place Alcalá de Hénarès va être réaménagée d'ici à 2025.

Un habitant demande quelle police, entre la municipale et la nationale, vaut-il mieux contacter pour souscrire à l'Opération tranquillité absence. Monsieur le maire signale que le dispositif induit un passage conjoint des différentes polices donc cela est égal.

Un habitant s'interroge si les résidences sont concernées par ce même dispositif. Monsieur le maire assure que tout le monde peut souscrire au dispositif, même si les agents ne peuvent pas rentrer dans les espaces privatifs. Madame la commissaire précise que cela permet dans tous les cas aux forces de police d'avoir les coordonnées des habitants en cas de problème.

Un habitant demande si l'extinction de l'éclairage public nocturne a une influence sur la délinquance. Monsieur le maire assure qu'il n'y a aucune corrélation entre l'extinction de l'éclairage public la nuit et l'augmentation de la délinquance.

Un habitant déplore la fermeture du commissariat de Talence le week-end. Madame la commissaire précise que le commissariat de Bordeaux est ouvert 24h/24, 7j/7 et qu'il existe également le dispositif de pré-plainte en ligne. Concernant la fermeture du commissariat de Talence, Madame la commissaire signale qu'elle résulte essentiellement de contraintes liées aux ressources humaines et financières.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Augmentation du trafic, dépassement dangereux et non-respect de la zone limitée à 30km/h, avec risque d'accidents entre les différents usagers de la route (automobilistes, cyclistes, piétons) sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Peut-être serait-il judicieux de mettre des radars pédagogiques ?

Cette voie limitée à 30 km/h bénéficie d'une signalisation claire pour bien marquer la priorité cyclable en pleine chaussée. Il n'y a pas de caractère accidentogène et le secteur fait l'objet d'une surveillance régulière par les ASVP dans le cadre du contrôle du stationnement payant.

Les cyclistes se croient tout permis et invincibles. Il serait bien de leur rappeler les règles de partage de l'espace public.

Les aménagements de voirie sont aujourd'hui pensés pour créer les conditions d'une circulation sécurisée de ce mode de déplacement doux sur l'espace public. C'est le cas de la voie cyclable en site propre rue Lamartine. Cependant, les cyclistes doivent aussi respecter les règles, et une attention particulière est portée à Talence sur la circulation cycliste le long des voies du tram, qui est strictement interdite. Il en va de la sécurité des usagers, et ce afin de les protéger.

27 verbalisations pour circulation cyclable hors-piste (sur trottoir ou voie de tram) ont été dressées depuis le début de l'année.

Trottoirs encombrés avec les poubelles, ce qui gêne les déambulations piétonnes, notamment rue Roustaing.

La Brigade anti-incivilités a réalisé une campagne de sensibilisation à l'aide de flyers distribués dans les boîtes aux lettres des propriétaires/locataires de la rue Roustaing notamment. Il ne faut pas hésiter à contacter directement la Brigade anti-incivilités (bverte@talence.fr) ou la plateforme Allo Talence en cas de besoin d'intervention.

Voitures qui arrivent à vive allure aux carrefours des rues Renaudel, Louise et Mirabeau.

Les voitures en provenance de la rue Jean Mette, arrivent très souvent à vive allure.

La sécurité routière est l'une des priorités de la Direction Sécurité, avec des contrôles de routes organisés chaque semaine. Exemple en septembre, 50 interventions liées à la sécurité routière dont 12 points de contrôle route ont été effectués sur toute la ville pour assurer une présence dissuasive et sanctionner toutes les infractions (non-port de la ceinture, téléphone au volant, vitesse, respect de la signalisation, etc.).

Sentiment d'insécurité depuis quelques mois. Personnes alcoolisés, agressives parfois, devant le Auchan, le Carrefour city et en centre-ville. Véhicules abandonnés, trafic de drogue et nombreux cambriolages ces derniers mois.

La problématique des marginaux rassemblés sur les parkings des enseignes de grande distribution est bien réelle, mais se heurte aux limites d'intervention de la Police municipale car il n'est pas interdit de consommer de l'alcool sur la voie publique ou même de s'y rassembler, à condition de ne pas troubler l'ordre public. Mais le public visé est non solvable et la verbalisation de ce fait peu efficace. D'où la nécessaire implication des commerces pour éviter de leur vendre de l'alcool. La Police municipale intervient en patrouilles programmées à la suite de sollicitation pour réguler cette présence. La rue du Doyen Vizios n'est quant à elle pas un secteur connu pour le trafic de stupéfiants. Des patrouilles seront toutefois diligentées pour objectiver les faits (la présence ponctuelle de consommateurs sur l'espace public ne signifie toutefois pas pour autant qu'un trafic est établi).

Nuisances sonores.

Il est primordial d'appeler la Police municipale au moment des faits en cas de troubles pour faire cesser l'infraction. Les agents peuvent constater le tapage sans mesurage de décibel, par simple appréciation acoustique si le bruit est manifestement trop fort et intense. Sans volonté de l'auteur des bruits de cesser l'infraction, ils ont la capacité de verbaliser via une amende forfaitaire de 68€ (22 contraventions ont été dressées depuis le début de l'année).

Stationnements gênants et qui occasionnent un danger rue Lamartine.

Cette rue est contrôlée en journée par les ASVP (zone bleue G) avec comme consigne claire de sanctionner le stationnement sur trottoir qui empêche le cheminement sécurisé des piétons. Aucun stationnement gênant n'a été constaté depuis le début de l'année.

De nombreux automobilistes grillent les "Stop" et roulent à vive allure aux abords de l'école Joliot Curie. Très dangereux pour les piétons et les cyclistes.

La rue de Suzon, sur la portion comprise entre les rues Pierre Curie et Maurice Bertheaux, fait partie des emplacements régulièrement contrôlés par la Police municipale. En 2024, 50 verbalisations ont été dressées par les agents pour non-respect de la signalisation routière dont les panneaux stop.

Le passage piéton menant à l'école Joliot-Curie fait également l'objet d'une surveillance par le personnel de l'entreprise d'insertion Réagir lors des entrées et sorties d'école.

Sécurisation du parking situé en haut de l'école Notre-Dame de Sévigné.

Le parking n'appartient pas à la ville, il est mis à disposition temporairement par le groupe scolaire Notre-Dame Sévigné, d'où l'impossibilité de l'inclure à la zone de stationnement payant. De plus, un projet d'urbanisme structurant porté par l'école et la société Vinci impacte le parking.

Le permis de construire fait actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat. La ville a donc préféré sécuriser le secteur avec l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le giratoire afin de couvrir une partie du parking.

Chiens non tenus en laisse dans tous les parcs municipaux et dans les rues. Aucune verbalisation n'a été effectuée. Les chiens peuvent se défouler dans une zone dédiée à Robespierre or les maîtres n'y vont pas, même présents dans le parc. Les femmes et les assistantes maternelles ne vont plus dans tous les parcs de peur pour leurs enfants.

L'obligation de tenir son chien en laisse est bien inscrite dans l'arrêté municipal règlementant les parcs et jardins. Toutefois l'irrespect d'un arrêté municipal n'est pas une infraction forfaitisable, il n'est donc pas possible pour les agents assermentés de réaliser une contravention électronique. Ce type d'infraction nécessite une procédure plus longue et incertaine, qui est en train d'être sécurisée avec l'officier du ministère public. De plus, une nouvelle signalétique plus dissuasive sera prochainement installée en test au parc Peixotto.

Remettre les lumières la nuit. Peut-être plus de policiers et ASVP sur la commune. Trop de vandalisme sur les voitures, de tags sur les murs.

Le doublement des effectifs de Police municipale, concrétisé en 2025 avec le passage à 18 agents et deux chefs de services, a permis à la Ville de se rapprocher des standards (la moyenne nationale en 2019 étant de cinq policiers municipaux pour 10 000 habitants). Par rapport à la taille du territoire (8km²), Talence est très bien dotée. Ce renforcement permet de multiplier les patrouilles et les points de surveillance pour agir contre les vols roulottes, fléau qui touche toute la circonscription de Bordeaux (plusieurs interpellations déjà réalisées en flagrance) ainsi que contre les tags, même si la flagrance est là plus difficile à constater.

Comment retrouver des trottoirs dégagés des branchages gênants en provenance des haies non taillées de particuliers qui donnent sur le domaine public ?

La Brigade anti-incivilités a demandé 26 interventions d'égagage aux propriétaires/locataires depuis le début de l'année dans le quartier Poste-Mairie. Il ne faut pas hésiter à contacter directement la Brigade anti-incivilités (bverte@talence.fr) ou la plateforme Allo Talence en cas de besoin d'intervention.

Supprimer les caméras et désarmer la Police municipale.

Le plan prévention sécurité mise en œuvre sur toute la durée de la mandature vise à adapter les moyens au contexte et aux enjeux apparus sur le territoire : niveau de délinquance, incivilités, exigence collective de tranquillité. Le plan prévoit donc le renforcement des effectifs (doublement des agents de police municipale) ainsi que le développement des caméras de vidéoprotection pour à la fois augmenter la capacité de déploiement des agents sur le terrain et jouer durablement sur le sentiment d'insécurité.

II. Cadre de vie

M. le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. M. le maire précise que le prochain passage de la benne associée aux habitants du quartier Poste-mairie, correspondant au secteur 8 et située au niveau de la place de la Victoire 1914-1918, aura lieu le mercredi 16 octobre 2024.

Monsieur le maire met l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Monsieur le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour. Il rappelle par ailleurs que le centre-ville est le quartier où les services de nettoyage passent le plus fréquemment.

Monsieur le maire précise également qu'un travail est en cours, en lien avec les services métropolitains compétents, concernant l'installation de bornes à biodéchets sur le territoire.

❖ Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Les poubelles ne sont jamais nettoyées et attirent les rats et les souris.

Le nettoyage des conteneurs à ordures ménagères de la métropole est à la charge des propriétaires ou le cas échéant des locataires. Les points sensibles sont réalisés quant à eux entre 2 fois à 5 fois par semaine, en fonction de leur positionnement plus ou moins sensible.

Les trottoirs deviennent impraticables par la hauteur des mauvaises herbes, ça rend un paysage sale et triste.

Si un balayage mécanique du quartier a été effectué le 19 septembre dernier, un arrêté municipal de 2017 stipule que les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété

Propreté de la rue Roustaing.

La rue Roustaing est nettoyée de manière hebdomadaire.

Inverser les passages de poubelle noire et poubelle verte avec les nouvelles règles, c'est évident.

Les services métropolitains, compétents en matière de gestion et de ramassage des ordures ménagères, vont passer progressivement jusqu'en janvier 2025 à un ramassage pour les déchets non-recyclables et un autre pour les déchets recyclables contre deux passages actuellement pour les déchets non-recyclables et un pour les déchets recyclables.

Désert médical et manque de médecins à Talence.

Le manque de médecin est un problème national.

Il manque des commerces de bouche, il y a trop d'agences immobilières, trop de banques. Le cours Gambetta notamment est négligé avec les devantures de magasin fermées, il n'y a pas de dynamisme commercial.

La ville a effectué un travail de longue haleine depuis 10-12 ans pour réorganiser les implantations commerciales. La municipalité a fait en sorte de déplacer les activités de type assurance ou agence immobilière sur des zones moins commerçantes (entre les arrêts de tram) afin de favoriser les commerces à proximité des arrêts de tram. Par ailleurs, la loi impose la libre implantation des commerces et les loyers demandés par les propriétaires ne permettent pas la viabilité d'un commerce de bouche. C'est pour cela que la ville a inventé un modèle économique permettant la venue de métiers de bouche dans les Halles. Pour mémoire, il y avait 23 agences immobilières en 2012, il en reste 18 actuellement.

Par ailleurs, la ville a connu 10 ans sans aucun local vacant. Il faut toutefois être conscient de la grande difficulté économique que les commerces et petites entreprises vivent depuis fin 2023. Les créations d'activités sont désormais moins nombreuses que les fermetures à l'échelle nationale.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

Le nouvel équipement a été réouvert le 3 août dernier et comprend toute une nouvelle offre aquatique, composée de :

- Trois bassins nautiques ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros.

M. le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

Un habitant déplore la fermeture du bassin extérieur à partir de novembre. Monsieur le maire rappelle que la piscine municipale représente à elle-seule à 25% de la consommation d'énergie de la ville. Avec la période inflationniste actuelle et notamment l'augmentation des prix de l'énergie, la collectivité a fait le choix de ne pas faire fonctionner le bassin extérieur en hiver cette année. Monsieur le maire assure toutefois que cette décision sera réévaluée à terme, et notamment à compter de 2025 lorsque l'équipement sera raccordé à un réseau de chaleur biomasse.

✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couvert, une salle de musculation ou encore un dojo municipal.

Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager et signale que la nouvelle piste de pumptrack a été inaugurée le 6 avril dernier.

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

Un habitant se félicite de l'avènement d'un tel projet et s'interroge sur le devenir du festival ODP Talence durant la période de travaux. Monsieur le maire assure que le cadencement des travaux permettra d'assurer la tenue du festival chaque année.

✓ **De nouvelles cuisines municipales**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel.

Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration, mais également environnementales et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville. Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie.

Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

✓ Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026

M. le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie.

Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le maire informe que trois places ont déjà été réaménagées et que quatre autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.

✓ L'embellissement du cours Gambetta Libération

Treize nouveaux points de fleurissement ou d'amélioration seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m² de terrains qui seront végétalisés et désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

Un habitant signale le caractère dangereux du passage piéton situé entre le château Margaut et le parc Peixotto, à cause de la végétation dense justement, qui cache la visibilité des piétons et des automobilistes. Monsieur le maire assure que le signalement a été remonté auprès du service Environnement paysage, qui va intervenir dans les meilleurs délais pour abaisser le niveau de la végétation à cet endroit.

M. le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines

M. le maire précise que trois projets de micro-forêts verront le jour d'ici à 2026, au niveau de la future halte ferroviaire de la gare Médoquine, à la place Albert Thomas et enfin une forêt nourricière qui sera positionnée sur la place Wilson.

M. le maire rappelle que la 3ème fleur, qui a été obtenue en 2019 par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, dont la prochaine opération se tiendra en décembre, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics LPO.

M. le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le maire signale que la Ville va recruter un agent chargé de « l'animation et de la gestion » de la lutte contre les moustiques-tigres, à travers « le suivi des gîtes larvaires », « la prévention auprès des administrés » et « le maintien du réseau d'ambassadeurs ».

M. le maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le maire rappelle que la Ville s'est lancée, avec le concours de Bordeaux Métropole et d'un groupe d'habitants volontaires, dans une expérimentation innovante intitulée Zéro Moustique. 25 jardins ont alors été sélectionnés pour faire l'objet d'un traitement ciblé, qui a depuis permis d'éviter la naissance de près de 2500 moustiques qui, à terme, aurait pu engendrer environ 1 million de nuisibles sur la saison. 70% des gîtes larvaires identifiés ont également été traités. Une majorité des habitants ont par ailleurs remarqué la baisse significative de moustiques dans le quartier. Devant ce succès, l'expérimentation a été renouvelée en 2024 avec des moyens élargis et de nouveaux secteurs.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Plus d'espaces verts, plus d'arbres, de l'ombre.

La Ville végétalise un maximum d'espaces (cf. Plan vert chez vous) et désimperméabilise dès que cela est possible. Pour information, planter de "vrais" arbres nécessite une fosse de 7m³ minimum.

Le catalpa situé sur le terrain du centre Marcel Pagnol penche de plus en plus, du côté de la résidence les Terrasses d'Oriane, et semble même se déraciner.

Les services municipaux sont vigilants et assurent chaque année un élagage de cet arbre.

Installation d'un petit toboggan dans l'aire de jeux du square Pineau.

Toute demande d'aménagement sur le territoire doit faire l'objet d'une validation auprès du Conseil participatif de quartier, auquel il convient donc de se rapprocher pour faire part de toute proposition.

Ne pas confondre verdissement de la ville et herbes sur les trottoirs et caniveaux (exemple rue du Professeur Arnoz).

Un arrêté municipal de 2017 stipule que les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété.

Gérer les nids de frelons en temps et en heure.

Le service Environnement et Paysage intervient dans les meilleurs délais à partir du moment où le signalement est réalisé. Pour rappel, les services municipaux n'interviennent que sur le domaine public.

M. le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale.

Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

M. le maire signale qu'à partir du 1^{er} trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10€ chacun valables pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chéquiers seront distribués.

M. le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

M. le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le festival ODP Talence, Talence Estival, mais aussi Talence en lumières et Drôle Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le maire précise que malgré un contexte toujours marqué par l'inflation, la Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres sont restés préservés, a la capacité d'investir massivement pour soutenir l'attractivité du territoire et œuvrer à la transition écologique, tout en finançant de grands projets structurants pour les Talençais. La Ville de Talence présente un programme d'investissement de plus de 100 millions d'euros entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés et rénovés. L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est encore renforcé, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments).

Ces investissements sont donc réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. 2024 sera même la neuvième année consécutive sans augmentation des taux d'imposition votés par la Ville.

Un habitant demande si un projet d'aménagement est prévu pour la dalle qui devait initialement accueillir l'équipement culturel en centre-ville (ECCV). Monsieur le maire indique que la municipalité a écrit aux riverains pour dire qu'il n'y avait pas, à ce jour, de projet porté par la Ville et ce jusqu'à la fin du mandat.

Un habitant demande à qui incombe l'entretien de cette dalle, et pointe notamment des problèmes d'infiltration au niveau du parking situé au sous-sol. Monsieur le maire signale que la Ville est uniquement propriétaire des droits à construire sur ce terrain et donc qu'il convient de se tourner vers le gestionnaire de la résidence, compétent en la matière, pour ces problèmes d'infiltration.

Un habitant s'interroge sur l'état d'avancement du projet de construction sur le terrain de sport de l'école Notre-Dame de Sévigné. Monsieur le maire précise que la municipalité a délivré un permis de construire à la société Vinci, qui a fait l'objet d'une présentation publique. Ce dernier a fait l'objet d'un premier recours par des riverains, qui a été rejeté par le Tribunal administratif de Bordeaux, et fait l'objet aujourd'hui d'un second recours devant le conseil d'État. Le permis est quant à lui consultable en mairie.

Un habitant s'interroge sur l'état d'avancement du projet immobilier sur le site de Lamartine. Monsieur le maire rappelle qu'un permis de construire, déposé par le promoteur immobilier Pichet, est en cours mais que la municipalité n'a aucune information concernant l'état d'avancement de ces travaux.

IV. Voirie, stationnement et mobilités

En avant-propos, M. le maire revient sur les interrogations des riverains à l'égard des nuisances sonores causées par le trafic aérien. Il signale que la Ville est engagée, à l'instar des communes de Pessac et de Martignas notamment, pour la fermeture de la piste sécante et des vols de nuit de l'aéroport ainsi qu'une baisse plus générale des nuisances liées au trafic aérien sur l'ensemble du territoire métropolitain. La décision, qui sera prise dans les mois à venir, revient à l'unique décisionnaire dans ce dossier, à savoir l'État.

M. le maire poursuit la thématique des mobilités avec la réouverture de la gare Médoquine, qui est programmée dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027.

M. le maire poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Un habitant suggère de mettre des bandes réfléchissantes sur les murets qui ont été aménagés entre les voies du tram afin que ce mobilier soit plus visible. Monsieur Jestin précise que les voies du tram sont éclairées par des petites loupottes au sol, permettant de distinguer ce mobilier urbain entre autres. Il rappelle également que le franchissement des voies du tram est interdit.

Un habitant s'interroge sur la longévité des travaux qui ont lieu au niveau de la rue de la Petite mission, dans le cadre de la requalification de cette dernière. Monsieur Jestin signale que cette rue fait l'objet d'une requalification complète avec notamment des travaux assez lourds de dévoiement des réseaux, qui prennent un peu de temps.

Un habitant demande si la municipalité a prévu d'enfouir les réseaux aériens qui subsistent dans le centre-ville. Monsieur Jestin informe que ces opérations d'enfouissement des réseaux sont très dispendieuses et sont généralement intégrées lors de grosses opérations de requalification de voirie.

Un habitant se plaint des habitants qui chargent leurs véhicules électriques depuis la rue, en empiétant sur le domaine public. Monsieur Jestin précise que ce sont les services métropolitains qui sont compétents concernant le déploiement des bornes de recharge des voitures électriques sur le territoire. Toutefois le plan de déploiement est très faible face à la demande exponentielle des véhicules verts. La municipalité en implantera dès qu'elle le pourra lors d'opérations d'aménagement sur le territoire.

Un habitant déplore le caractère accidentogène du carrefour situé en bas de l'avenue de la Vielle Tour, en partie à cause de l'effacement du marquage au sol. Monsieur le maire signale qu'un giratoire est prévu à cet endroit avec l'avènement du Bus express. Monsieur Jestin précise que le marquage au sol est une compétence des services métropolitains et invite les habitants à se rapprocher du service Allo Talence pour tout signalement de ce type.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

État de la portion de rue Ambroise Paré, située entre la rue Lamartine et la place du 8 mai 1945, avec chaussée déformée par le passage des bus et état catastrophique des trottoirs.

Effectivement le trottoir côté pair de cette rue a fait l'objet de beaucoup de travaux donc de rustines, mais son état n'est toutefois pas dangereux. La structure de chaussée n'est pas programmée à ce jour par Bordeaux métropole.

Voitures qui arrivent à vive allure aux carrefours des rues Renaudel, Louise et Mirabeau. Que faire, mettre des dos-d'âne, des ralentisseurs ?

Il y a déjà la présence d'un stop au niveau de la rue Louise. Des mesures de radar ont été effectuées en 2024 et il apparaît que le nombre de véhicule par jour est très faible. Monsieur Jestin organisera une réunion avec les représentants de la rue pour échanger à nouveau avec eux.

Trottoir dégradé et mal entretenu rue Camille Pelletan, côté pair.

Un projet de requalification de la rue Camille Pelletan est prévu à terme.

Zone pavillonnaire méritant un passage à 20 ou 30km/h.

C'est une solution à étudier, qui comporte toutefois des contraintes d'aménagement de type chicanes ou encore plateaux.

Le cours Gambetta est très dangereux pour les cyclistes.

Il n'y a malheureusement pas de possibilité d'aménagement autre.

Pourriez-vous indiquer plus distinctement que les voitures peuvent doubler les vélos en empiétant sur les voies du tram, afin d'éviter que les voitures ne collent les cyclistes lors de leur dépassement ? Il y a encore beaucoup d'automobilistes qui mettent en danger les cyclistes en tentant de les doubler sans empiéter sur la voie du tram.

Les services techniques y travaillent avec Bordeaux métropole afin de remplacer les panneaux manquants.

Les voitures en provenance de la rue Jean Mette, arrivent très souvent à vive allure. Quelles solutions dès lors : mettre des ralentisseurs, une zone 30, un cédez-le-passage ?

Il y a déjà la présence de cédez le passage sur la rue Pierre Renaudel, de part et d'autre de la rue Jean Mette qui est prioritaire.

L'état très dégradé des trottoirs, notamment côté pair, de la rue Roger Salengro.

Il n'y a rien de dangereux mais du très vieux. Un seul côté est à faire sur ce linéaire assez long. Cette rue est inscrite dans le programme trottoir dont la priorité reste à définir.

De nombreux automobilistes grillent les "Stop" et roulent à vive allure aux abords de l'école Joliot Curie. Très dangereux pour les piétons et les cyclistes. Un dos-d'âne serait nécessaire.

Malheureusement, le manque de civisme de certaines personnes ne peut être imputé à la ville. La solution des coussins berlinois est peu efficace et bruyante donc la prudence est de mise. C'est la raison pour laquelle la ville met du personnel aux horaires d'entrée et de sortie de l'école pour protéger ce passage.

Circulation très dense avenue Sainte-Marie.

C'est la structurante du quartier et elle a été aménagée en conséquence : limitation à 30km/h, vélo rue, agrandissement des trottoirs.

Souhaite voir la rue Lamartine repasser à double sens entre les rues Ambroise Paré et du Maréchal de Lattre de Tassigny.

La mise en sens unique de cette voie est le résultat d'une concertation.

La rue de Suzon est défoncée au droit du parc du Couvent, notamment à cause du passage des bus.

Une réfection de la chaussée est programmée. Ces travaux étant très impactants au niveau de la circulation, ils ont donc été programmés en 2025.

Les secteurs payants ne peuvent pas se garer dans les rues avoisinantes des zones bleues, sans avoir à payer au-delà de 1h30, alors que les riverains de ces secteurs bleus ont deux droits de véhicule gratuit, c'est illogique.

Les tensions sur le stationnement et l'équilibre entre l'offre et la demande, qui n'est pas la même en bleu et en payant, justifient la coexistence de ces deux types de réglementation.

Problème de stationnement et de croisement des véhicules rue Louise, la rue est étroite avec une circulation à double-sens et une vitesse excessive des véhicules.

Les services techniques étudient actuellement divers scénarios, mais attention au report que cela peut engendrer dans les autres rues.

La réunion se termine à 21h autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier La Fauvette, le mercredi 6 novembre 2024.
